

Réunion de lancement – 23/01/2024

CIGeFor – Dentelles

Concertation innovante pour la gestion forestière durable
dans les Dentelles de Montmirail

Haïmad Baudriller-Cacaud

Ingénieur Forestier

Responsable de développement forestier Bouches du Rhône/
Vaucluse

Alice MARTIN

Ingénieur Forestier-Agronome

Chargée de mission

Contexte



Un évènement tragique : le feu

Août 2021

170 ha 75% privé
25% public



Un projet collectif

73 propriétaires ; 80 ha 3500 tonnes

Une **ASL** créée pour évacuer les bois brûlés, nettoyer les vallats, broyer le bord des routes et des pistes.

Merci le Département 84 et la Région



Des Besoins

La défense des forêts contre l'incendie – une prise de conscience collective après août 2021

Un paysage qui assure une qualité de vie et un développement économique

Une biodiversité mal connue

Des usages (chasse, loisir, pastoralisme, cueillette des champignons ...)

De la nécessité de gérer un massif forestier pour répondre à des besoins qui dépassent l'échelle de la propriété individuelle

Massif considéré

4 200 ha de forêt

85% de forêt privée

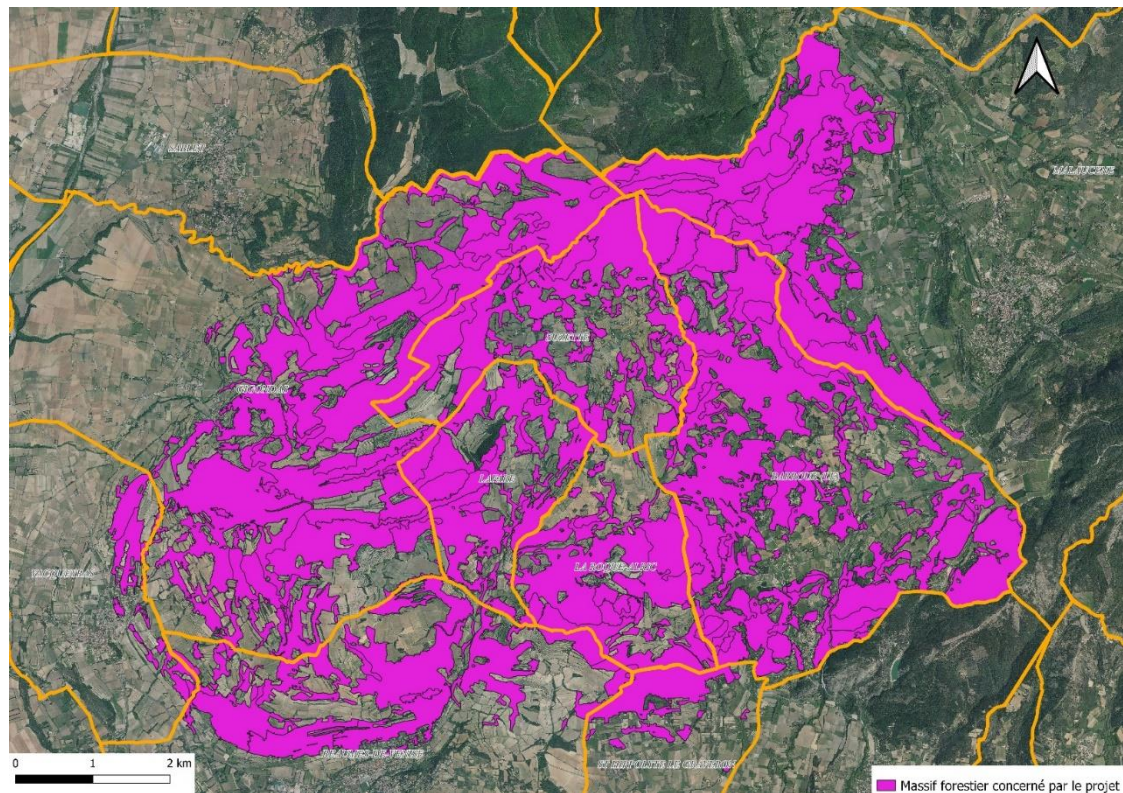
Pin d'Alep

Chêne vert

Chêne pubescent

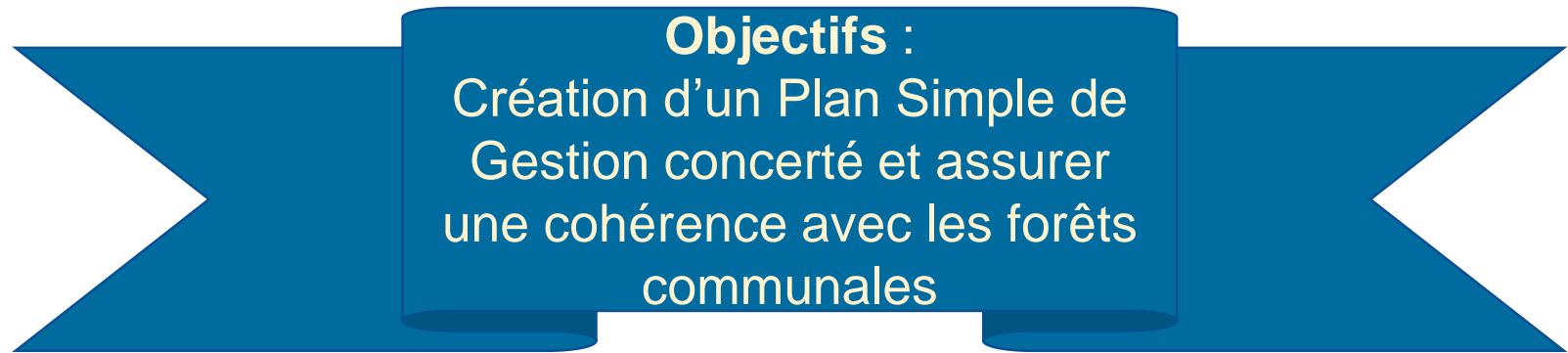
Mélanges

Non gestion



Des moyens et des objectifs

Une opportunité : Un AMI (appel à manifestation d'intérêt)



Actions mises en place :

Biodiversité potentielle et spécifique

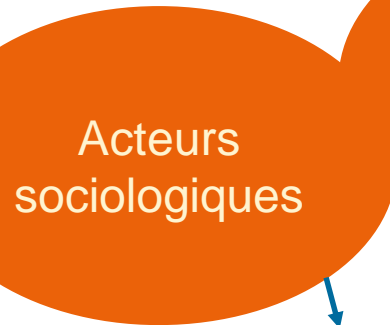
L'impact du changement climatique

Evaluation du potentiel de bois valorisable



DFCI

Séquestration carbone



Ecrire une vision commune



Financement des opérations sylvicoles et d'aménagement



Qui pour être AMI ?

PNR du Mont-Ventoux : co-porteur politique

CoVe : co-porteur politique

L'ASL des Dentelles

Le CNPF PACA : porteur technique

L'ONF

Les Communes Forestières

Fédération Nationale du Bois Provence Alpes

La LPO

Le CERPAM

L'IMPGT (Aix Marseille Université)

Tous les acteurs du territoire

(DDT, Fédération des chasseurs, Fransylva, associations sportives, ...)





ASL DES DENTELLES

POUR UNE FORÊT PLUS BELLE



Les Partenaires



Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux



Stratégie forestière dans la Charte du Parc :

Orientation 11 : Structurer une économie forestière durable multifonctionnelle et respectueuse des services écologiques

- Renforcer une gestion durable et multifonctionnelle
- Assurer une mobilisation durable des ressources
- Encourager le développement des énergies renouvelables (orientation 8)

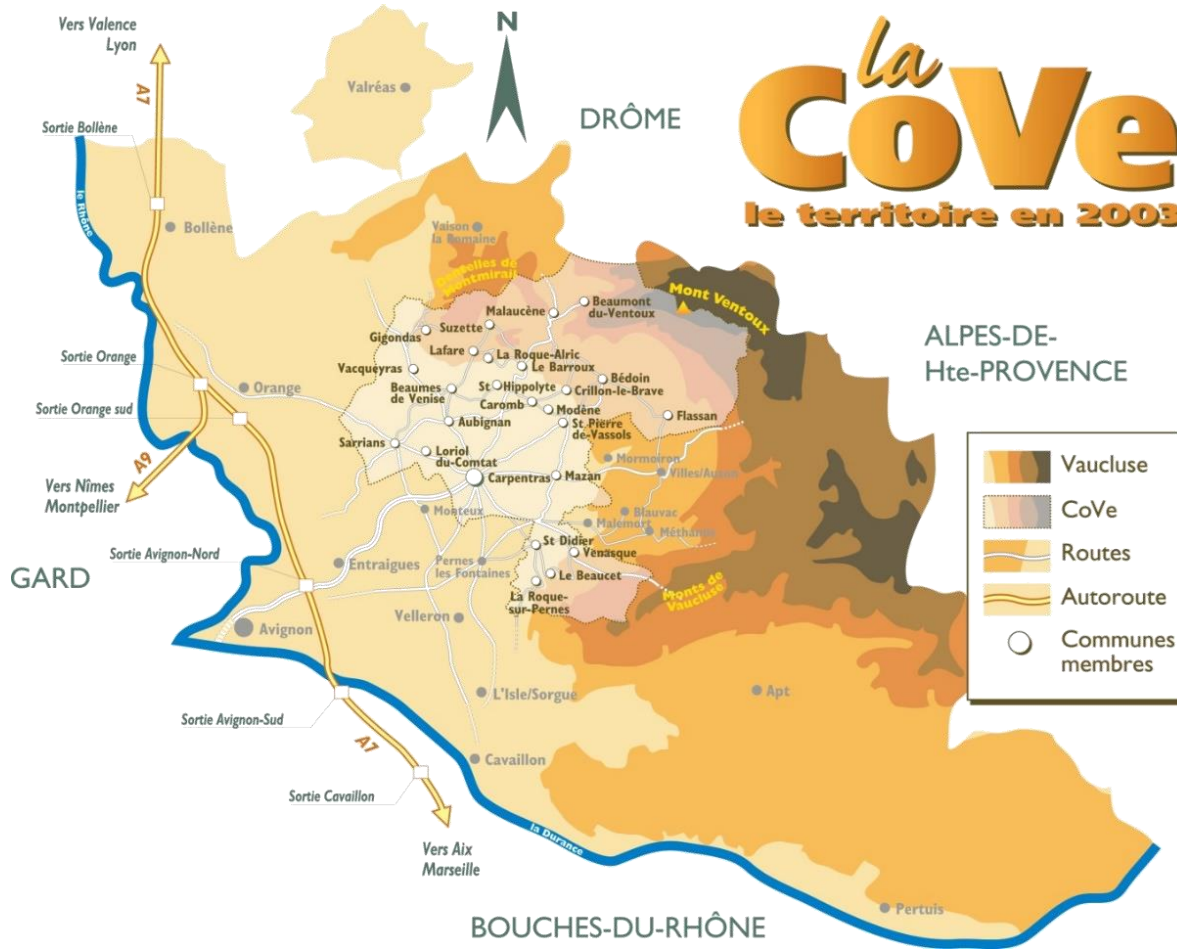
Actions mises en place sur le territoire des Dentelles

- Coordination de l'Après-feu de 2021
- Convention de partenariats avec les communes des Dentelles
- Structuration des activités de pleine nature sur le massif
- Surveillance et sensibilisation du public par la Garde Régionale Forestière - Ecogardes
- Intégration des Dentelles dans la Charte forestière de territoire et dans les MAEC



La CoVe

Communauté d'agglomération
Ventoux Comtat Venaissin
25 communes, 72 000 habitants,



Aménagement

Développement

Schéma de cohérence
territorial

Plan local de l'habitat

Plan climat-air-énergie
territorial



ASL : un outil collectif indispensable



ASL DES DENTELLES

POUR UNE FORÊT PLUS BELLE

Gérer ensemble un massif forestier :

**Contribuer à la continuité des espaces boisés du territoire
Pour une gestion mutualisée et optimisée de la forêt**

Construire une vision commune avec le consentement

Voire l'implication des propriétaires forestiers :

**Participer à la concertation pour résoudre les conflits potentiels
Maitrise d'œuvre des opérations sylvicoles pour l'ensemble des
propriétaires**

Cotisation annuelle : 15 €



Centre National de la Propriété Forestière



Etablissement public à caractère administratif

- Accompagner et conseiller les propriétaires forestiers privés dans leurs objectifs de gestion
- Aider les territoires dans leur développement forestier afin de favoriser la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts privées
- Préparer l'avenir des forêts (recherche appliquée : changement climatique, valorisation économique, biodiversité, ...)
- Agréer les documents de gestion durable en forêt privée



Office National des Forêts

Qui sommes nous ?



L'Office National des Forêts a pour principales missions la gestion des forêts publiques relevant du Régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général (MIG) confiées par l'Etat.

L'ONF développe également des prestations de services en conseils, études et travaux à destination des collectivités et des entreprises. Il intervient sur ses domaines d'excellence : la préservation de l'environnement et la protection de la biodiversité, l'aménagement des espaces naturels et la production dans la filière forêt-bois.



Office National des Forêts



Office National des Forêts

Nos missions :



**Agir pour
l'environnement**



**Accueillir le public
en forêt**



**Valoriser
la ressource
en bois**

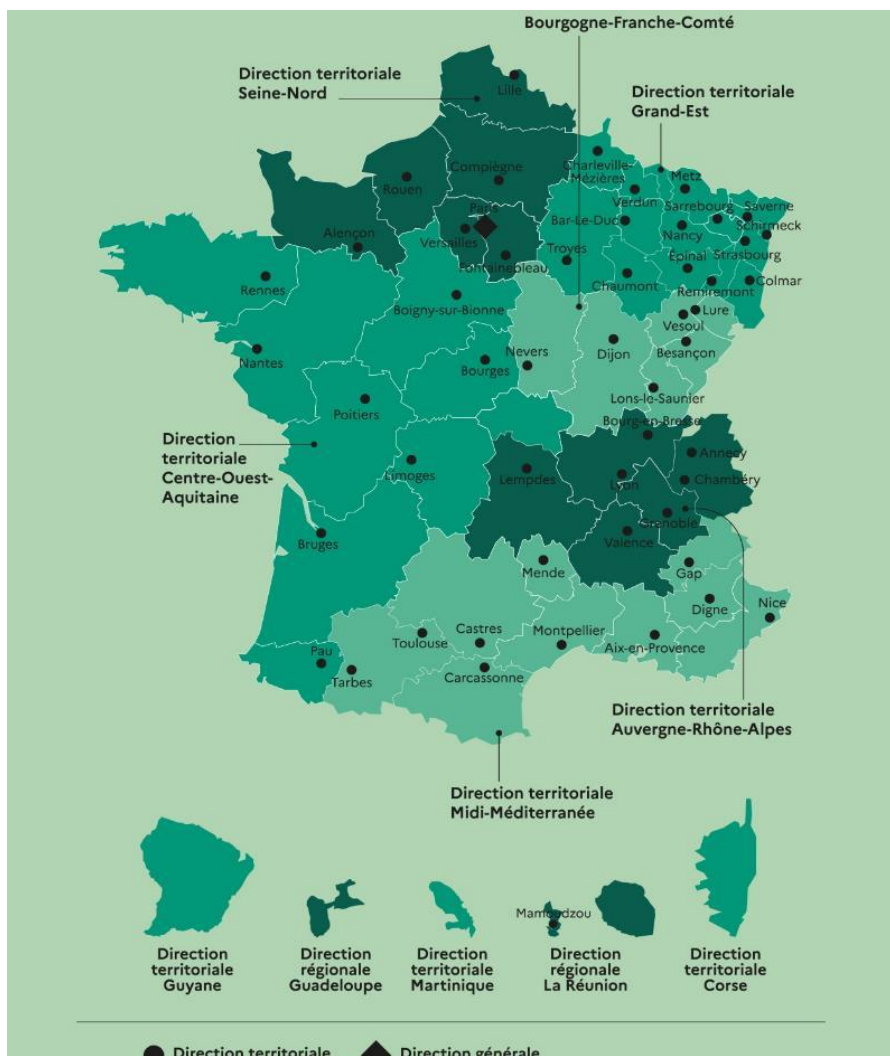


**Proposer
des prestations et
services sur-mesure**



Office National des Forêts

Notre organisation territoriale :



- 6 Directions Territoriales
- 5 Directions Régionales (Corse et DOM)
- 51 Agences Territoriales
- 15 Agences Spécialisées
- + de 300 Unités Territoriales



L'Agence Territoriale Bouches-du-Rhône / Vaucluse

114 350 ha de forêts gérées, dont 86 200 ha/172 Forêts
Communales

=> 53 250 ha de forêts gérées, 41 000 ha/82 FC pour le Vaucluse

5 Unités Territoriales dont 2 sur le Vaucluse (16 forestiers)

Mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle et durable des forêts
publiques :

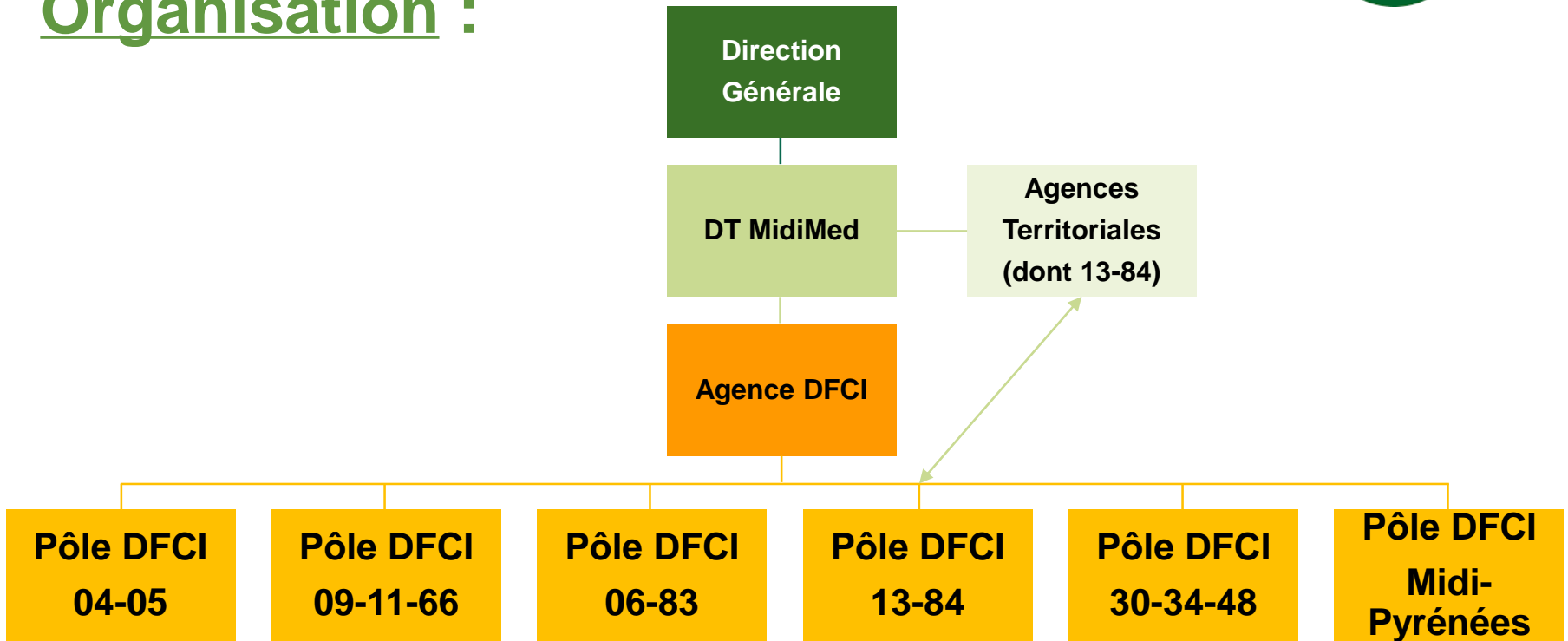
- Elaboration des aménagements forestiers
- Préparation / suivi des coupes / Travaux
- Gestion foncière/ Surveillance / Accueil du public...



L'Agence DFCI de l'ONF – Une structure d'appui spécialisée



Organisation :



L'Agence DFCI de l'ONF – Une structure d'appui spécialisée



Mission principale : la mise en œuvre, pour le compte de l'Etat de la mission d'intérêt général (MIG) DFCI, du niveau départemental à national :

Des personnels spécifiquement dédiés à la DFCI : les Agents de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM)

=> Travaux d'entretien des ouvrages DFCI & patrouilles de surveillance et d'intervention sur feux naissants

Des actions ciblées mises en œuvre par les techniciens forestiers de l'ONF

=> Missions estivales (patrouilles, cartographie des feux, recherche des causes, ...) & contrôle des OLD

Un appui technique aux services de l'Etat par les experts de l'Agence DFCI

=> Analyses et documents techniques, cartographies (changement climatique, ...), propositions d'action

En complément : prestations et expertises pour le compte des maîtres d'ouvrage DFCI (collectivités, établissements publics, ...) :

Cartographie d'aléa, Etudes de risque, PPRIF, Plans de débroussaillage, Plans de massif





UNE VIE ÉTUDIANTE DYNAMIQUE DANS UN CADRE PRIVILÉGIÉ

2 sites : Aix-en-Provence et Marseille
800 étudiants dont 300 apprentis



UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUTES ET TOUS

20 programmes de formation
1 classe préparatoire des talents du service public (IMPGT +)



UNE CONNEXION AU MONDE PROFESSIONNEL

150 intervenants professionnels
11 formations en alternance



UNE RECHERCHE INNOVANTE ET AMBITIEUSE

18 enseignants chercheurs
23 doctorants
2 chaires universitaires hébergées



UNE OUVERTURE VERS L'INTERNATIONAL

4 programmes d'échange pour des séjours d'étude à l'étranger

Solange Hernandez



Emmanuelle Moustier



Anaïs Saint-Jonsson



Bruno Tiberghien

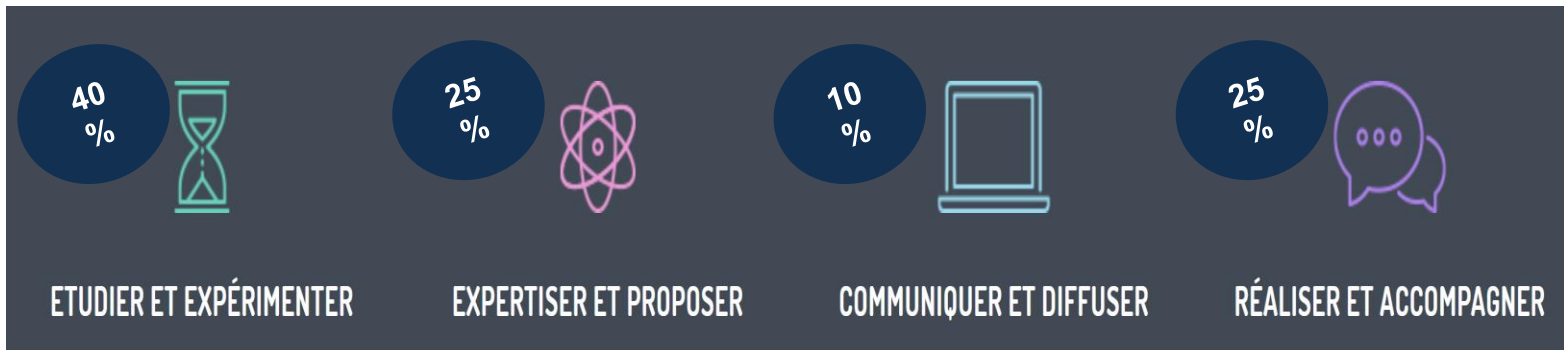


Le CERPAM : qui sommes-nous ?



Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Association loi 1901 créée en 1982 avec pour missions



Au service : des éleveurs, des collectivités territoriales et des gestionnaires (PN, ONF...)

Conventions

Programme
inter-massif
alpin

Prestations

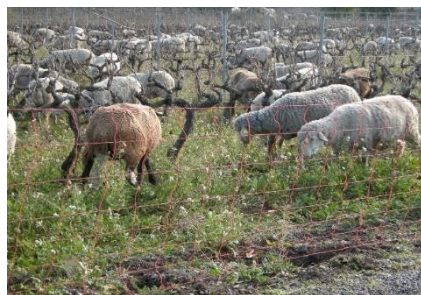
=> 19 salariés en 2022



Le pastoralisme : définition

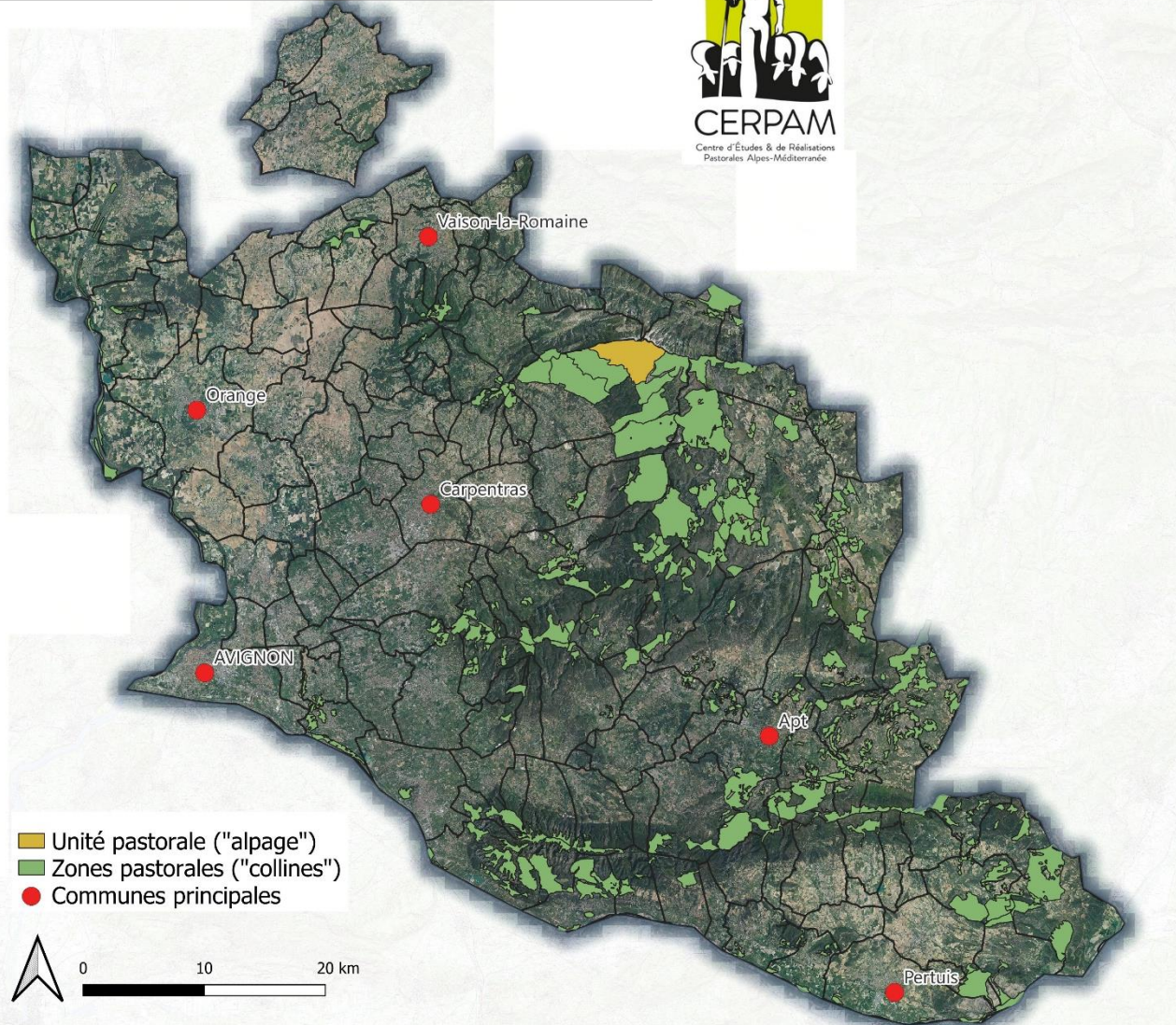


C'est l'ensemble des activités d'élevage valorisant par un pâturage extensif les ressources fourragères spontanées des espaces naturels appelés communément parcours et alpages



Le pastoralisme en Vaucluse

Zones et Unités pastorales en Vaucluse



12,4% du territoire
du Vaucluse

Ligue de Protection des Oiseaux

Le socle de la LPO c'est la passion pour la nature

Valeurs humaines individuelles et collectives.

Riche de compétences techniques et scientifiques propres, garantes d'indépendance.

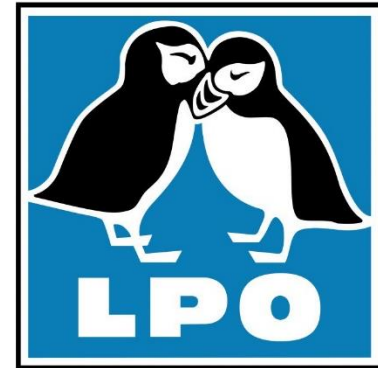
Missions variées :

Information, Sensibilisation,
Éducation, formation

Soins à la faune
sauvage



Engagement militant



Engagée pour l'intérêt général de l'environnement et de la société.

Etudes naturalistes et
protection de la nature

Gestion d'espaces naturels

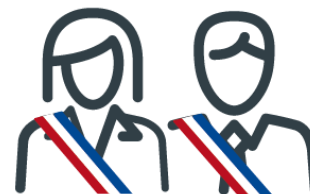


Association des communes forestières

Qui sommes-nous ?

Un réseau de + 500 communes adhérentes dans la région

6 associations départementales

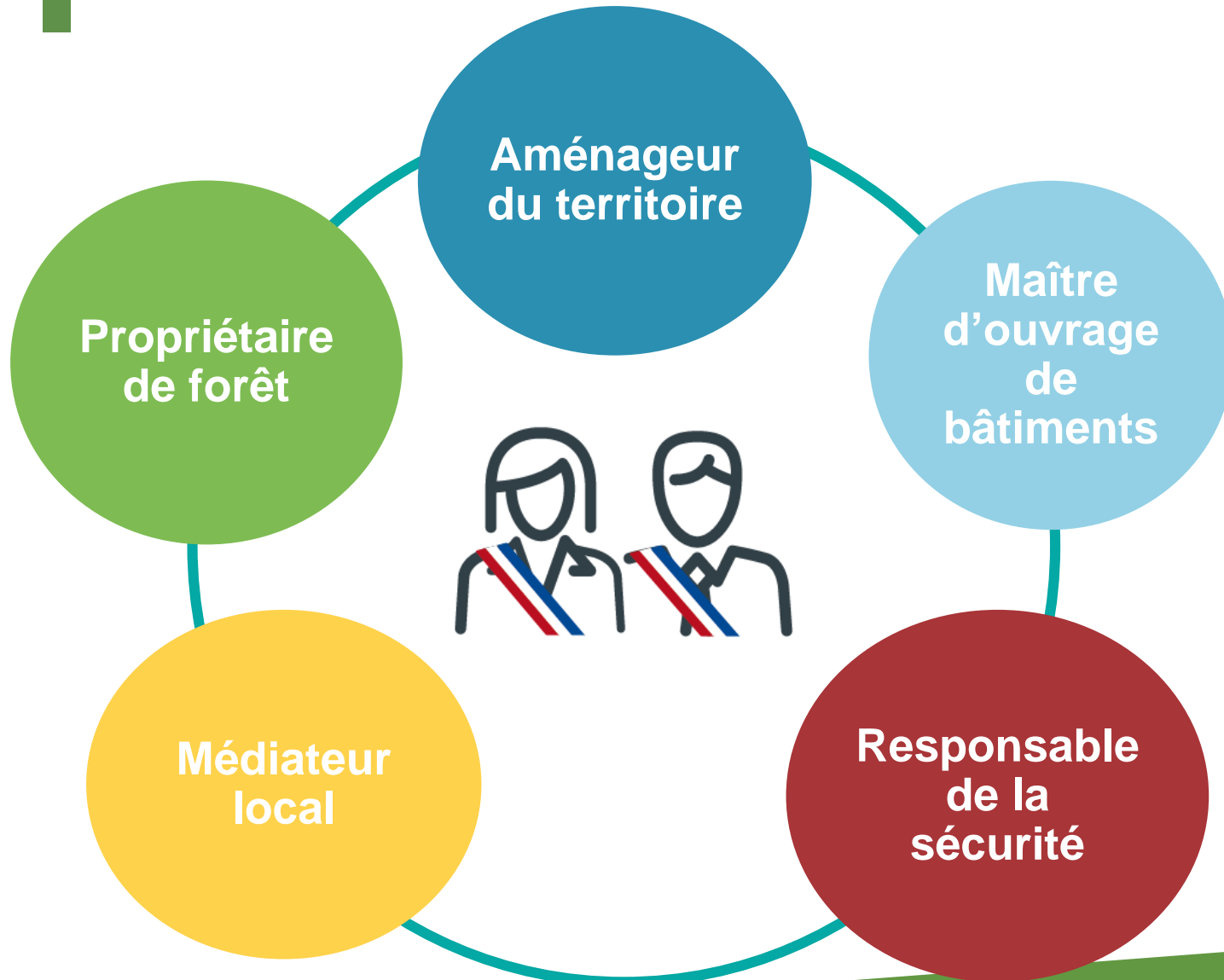


Nos missions :

- ✓ Représenter nos adhérents et porter la voix des communes
- ✓ Accompagner les élus dans leurs questions et projets forêt et bois
- ✓ Agir pour une gestion durable de la forêt et sa prise en compte dans les politiques publiques et le développement des territoires

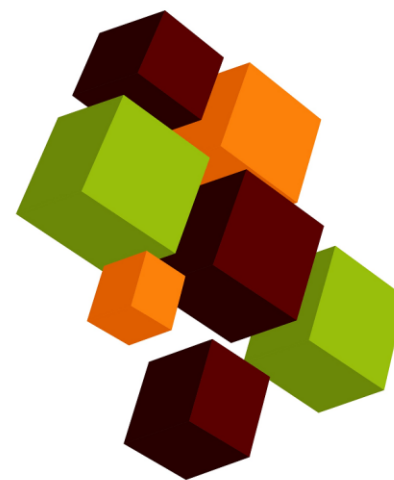


La forêt et le bois : l'affaire des élus



Fédération Nationale Du Bois

FNDB



FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS



Actions et phasage par AMI



Action 1 : Mieux connaître le territoire

Action 1.1 : Réaliser un diagnostic forestier et pastoral

Description des peuplements, état sanitaire, biodiversité potentielle, séquestration carbone

CNPF pour partie privée
ONF pour partie publique

Réaliser un état des lieux de la demande et de l'offre pastorale (lien avec le projet "vitipasto")

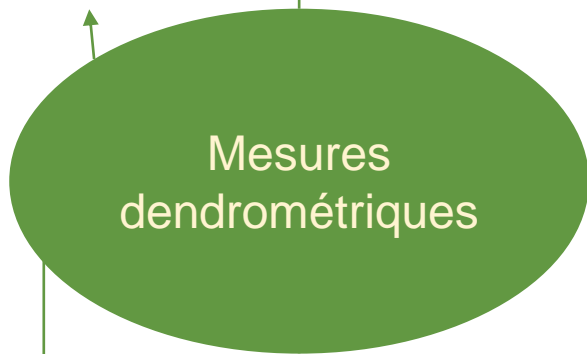
CERPAM
Veille continue sur l'offre



Diagnostics forestiers CNPF

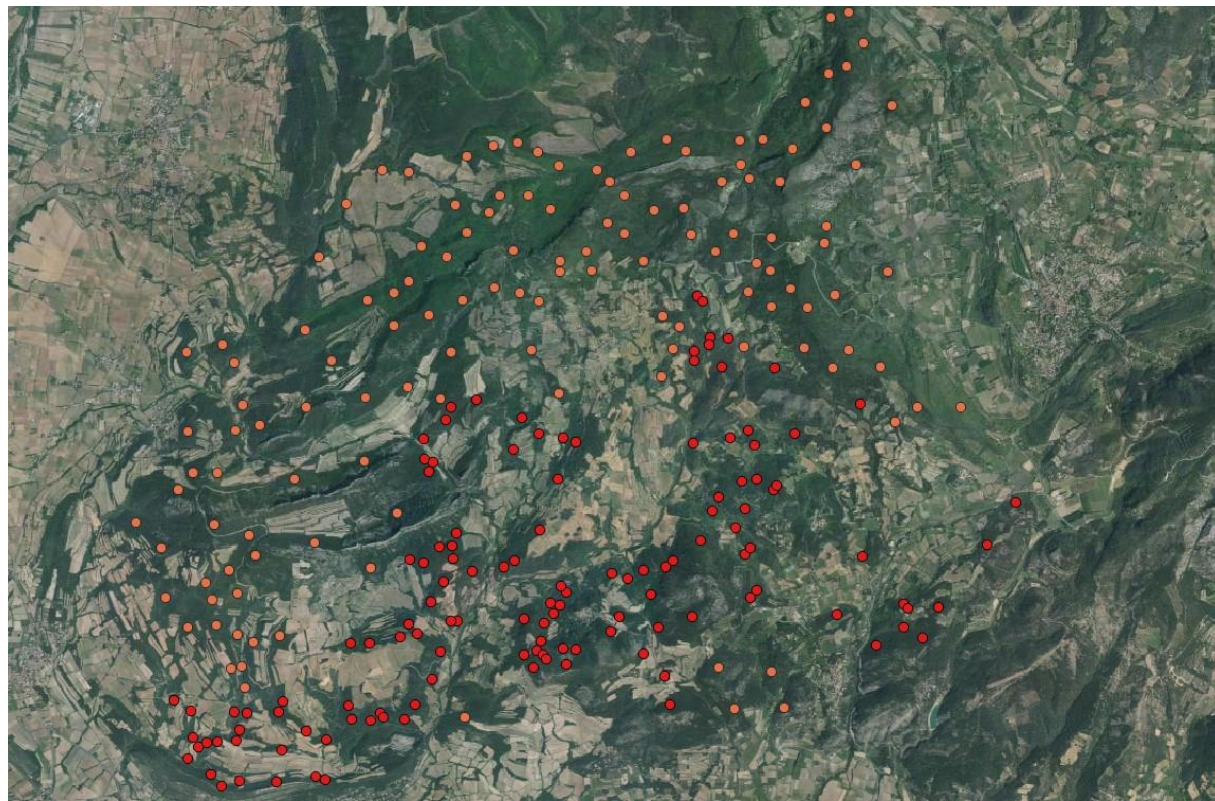


Diamètres
Hauteurs



Densités

Surface terrière



Outils de diagnostics :



Séquestration de Carbone





Interventions du CERPAM



Réaliser un état des lieux complet de l'offre et de la demande en termes de potentiel viti-pastoral sur les 9 communes

Faire émerger des projets pérennes

- Stabiliser l'activité pastorale
- Participer à la diminution du risque feux de forêt

S'appuyer sur l'étude récente réalisée pour la CoVe en faveur du déploiement du viti-pastoralisme.

Pratiques viti-pastorales optimales



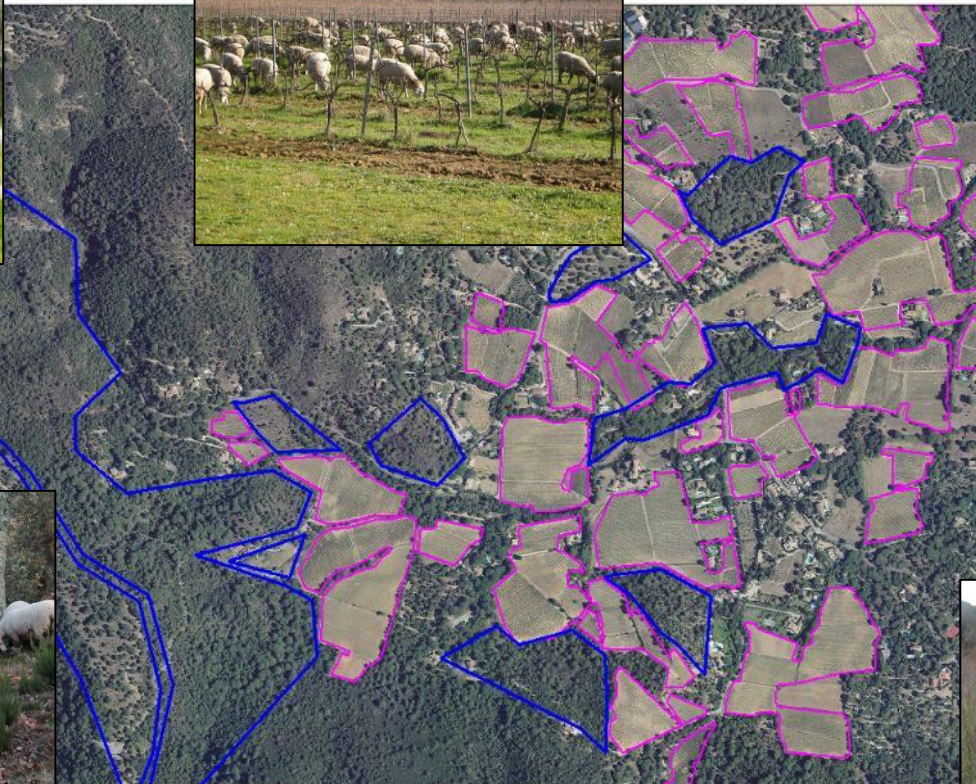
Vergers
d'oliviers



Prairies et
friches



Pare-feu et
pâturage en
forêt



Nécessité d'une mosaïque de parcelles,
véritable support du viti-pastoralisme...



Action 1 : Mieux connaître le territoire

Action 1.2 : Réaliser un diagnostic de la biodiversité spécifique

Analyse bibliographique et compilation des données existantes
LPO, PNR du Mont Ventoux

Cartographie simplifiée des habitats
LPO, PNR du Mont Ventoux

Diagnostic environnemental (inventaires naturalistes)
LPO



Action 1 : Mieux connaître le territoire

Action 1.3 : Établir une stratégie DFCI à l'échelle des Dentelles

Evaluation du risque

Objectif :

Face à la grande variabilité du territoire (relief, occupation du sol, ...), mieux connaître et caractériser la puissance d'un incendie, en tout point du massif

=> Mode d'intervention : Elaboration d'une cartographie de l'aléa feu de forêt subi, à partir d'outils élaborés de calcul de la puissance d'un incendie

Définition d'une stratégie opérationnelle et d'aménagement DFCI

Objectif :

- Identifier les opportunités et contraintes en matière de lutte
 - Proposer les actions qui en découlent
- Contribuer à l'identification des synergies avec les autres enjeux du territoire

=> Mode d'intervention : Analyse à dire d'expert avec les services compétents (SDIS, DDT, SMDVF, ...)

NB : Dans les deux cas, analyse menée à l'échelle de l'ensemble du massif des Dentelles

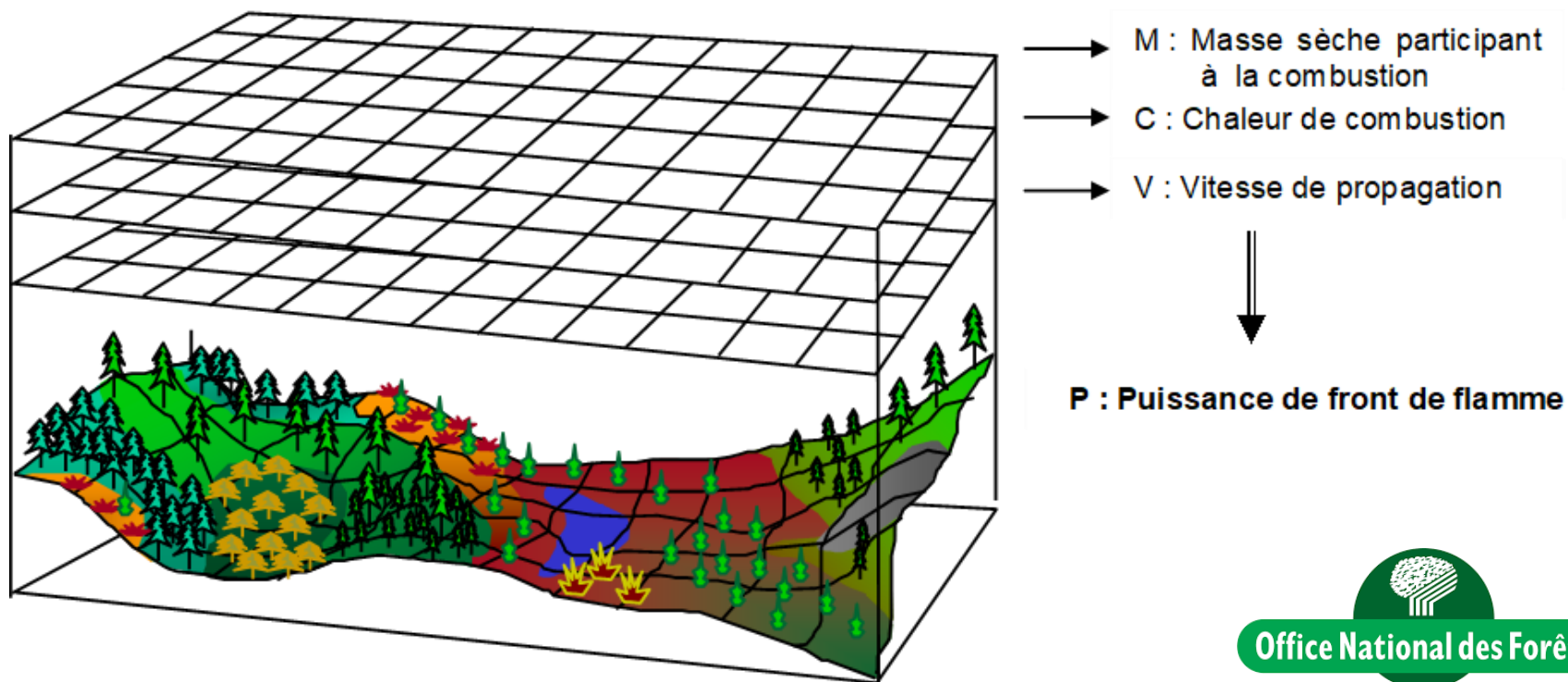


CALCUL DE LA PUISSANCE DE FRONT DE FLAMME :

- L'intensité d'un feu est fonction des conditions météo, du relief et des caractéristiques de la végétation.

=> Formule de Byram : $P = M \times C \times Vp$

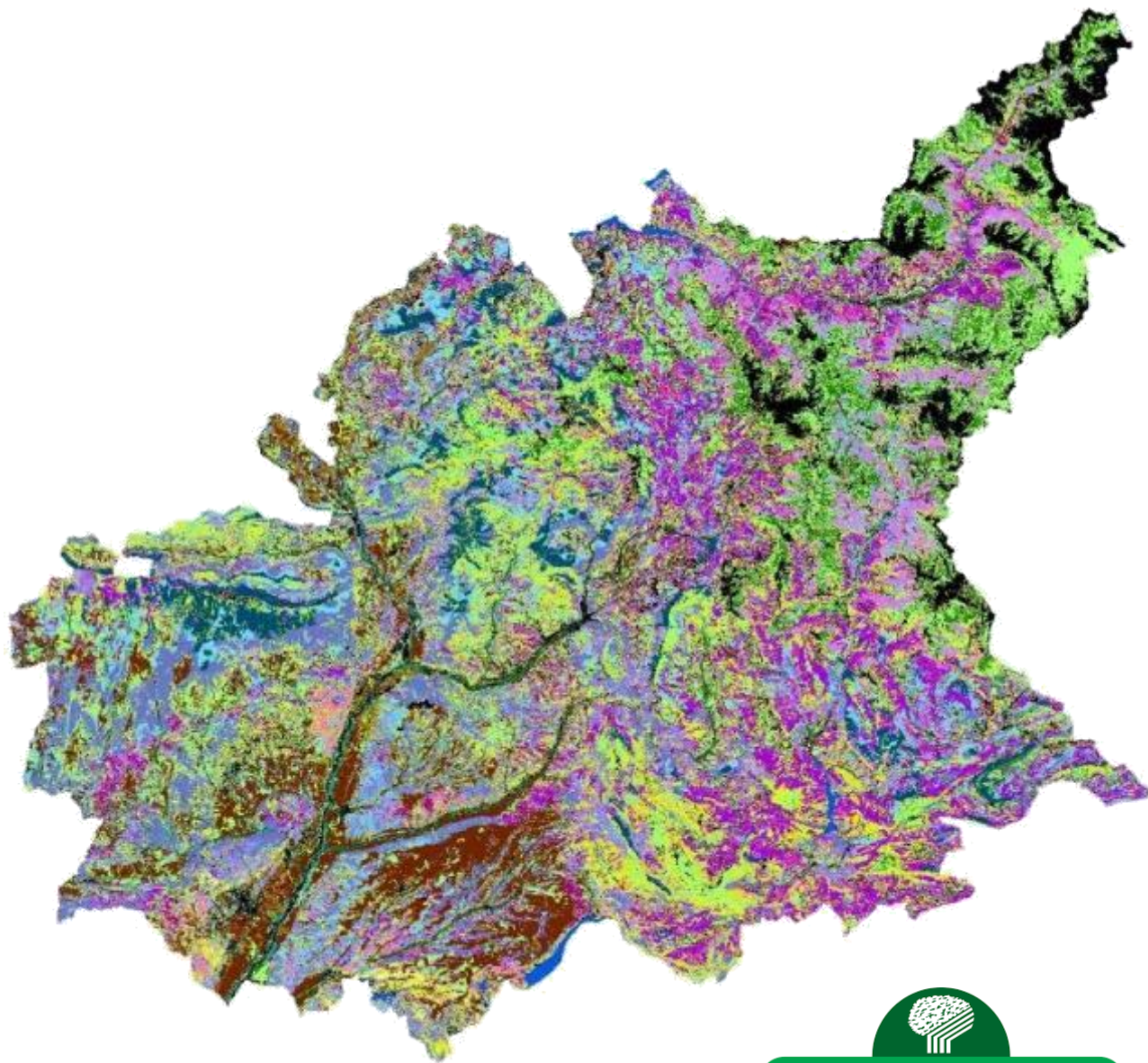
En pratique on croise ces données via un système d'information géographique (SIG)



Principe de calcul de la puissance de front de flamme

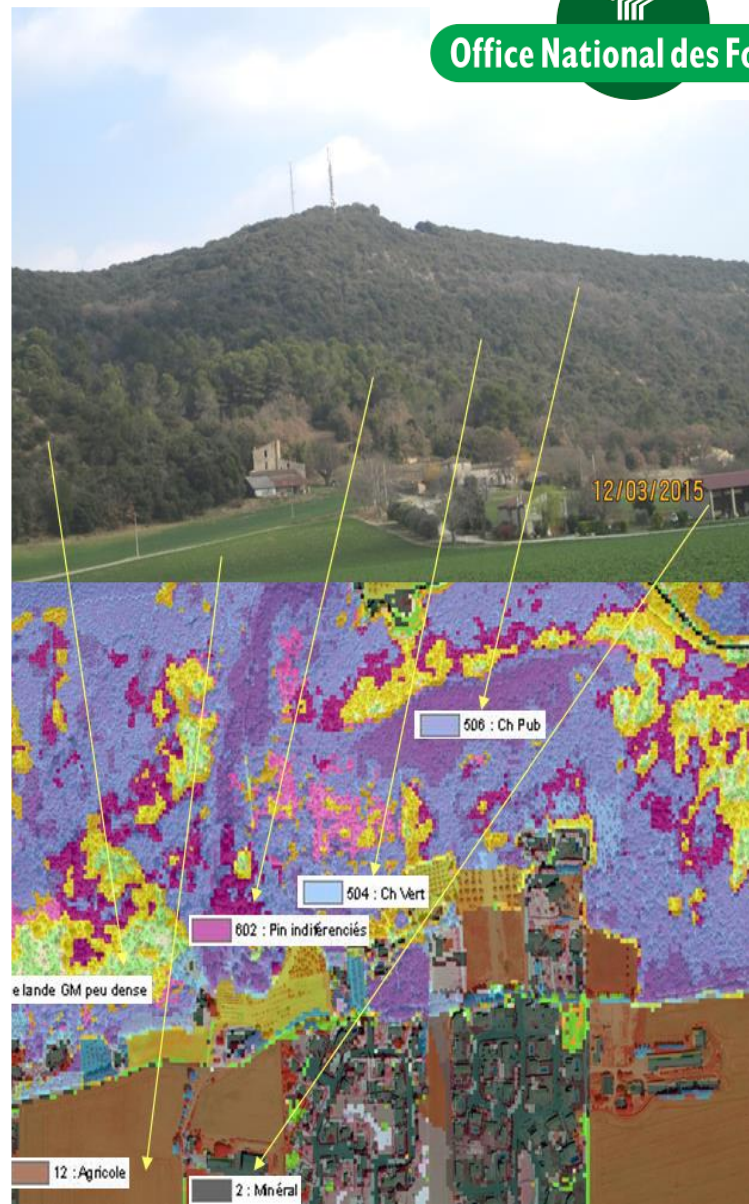
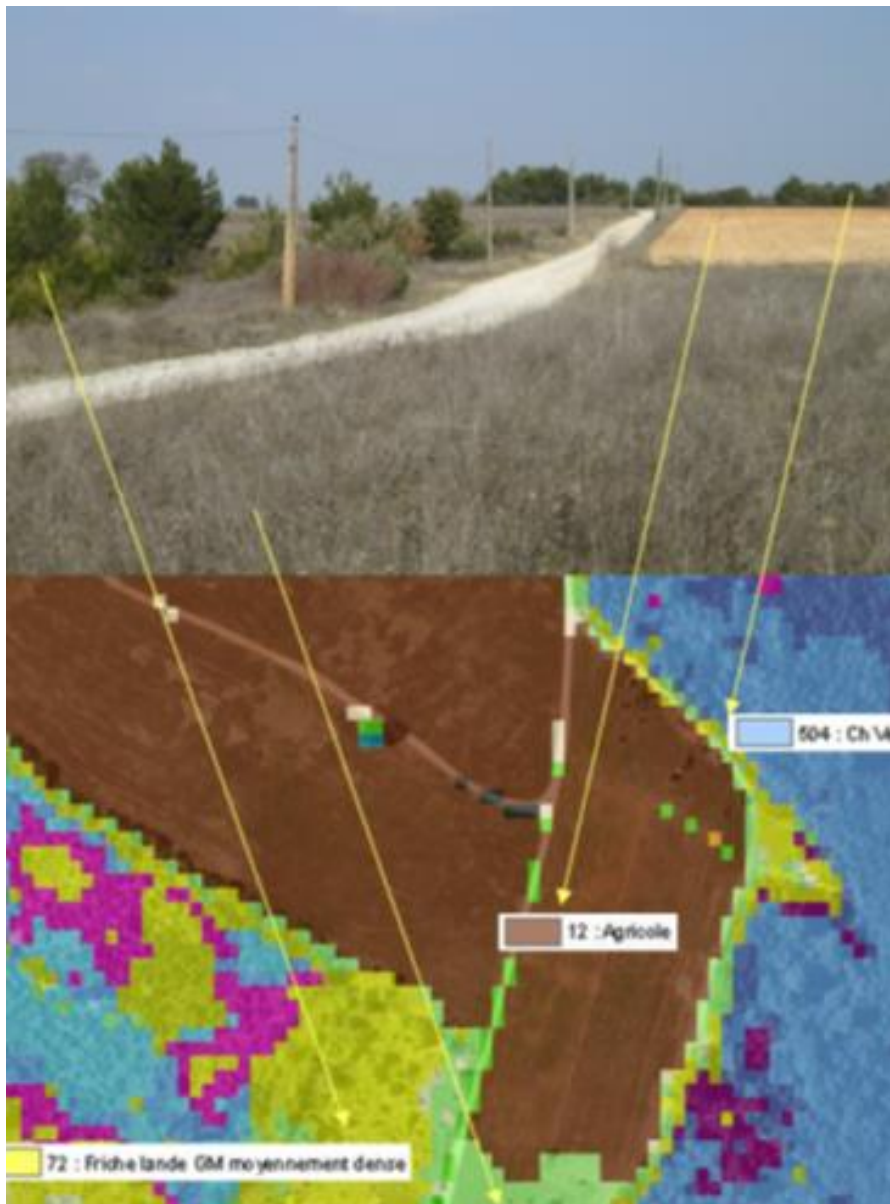


- 1 : Eau
- 2 : Minéral
- 3 : Pelouse verte
- 4 : Pelouse seche
- 5 : Fx des zones non naturelle (hors IFN)
- 6 : Rsx des zones non naturelle (hors IFN)
- 12 : Agricole
- 20 : Verger
- 21 : Vigne
- 22 : Olivier
- 23 : IFH/CFH dense interne
- 24 : IFH/CFH dense periph
- 25 : IFH/CFH groupe interne
- 26 : IFH/CFH groupe periph
- 27 : CFH diffus
- 28 : CFH isolé
- 70 : Faiblement végétalisée
- 71 : Friche lande GM peu dense
- 72 : Friche lande GM moyennement dense
- 73 : Friche lande GM dense
- 74 : Lande marsecageuse
- 500 : Fx indifférenciés
- 501 : végétation fx de bord de cours d'eau (ripisylve)
- 502 : Hêtre
- 503 : Robinier
- 504 : Ch Vert
- 505 : Peuplier
- 506 : Ch Pub
- 507 : végétation rsx de bord de cours d'eau (ripisylve)
- 600 : Rsx indifférenciés
- 601 : Conifères indifférenciés
- 602 : Pin indifférenciés
- 603 : Cèdre
- 604 : Pin Alep
- 605 : Mélèze
- 606 : Pin à Crochet ou cembro
- 607 : Pin Noir ou Laricio
- 608 : Pin Maritime
- 609 : Pin Sylvestre
- 610 : Sapin ou Epicea



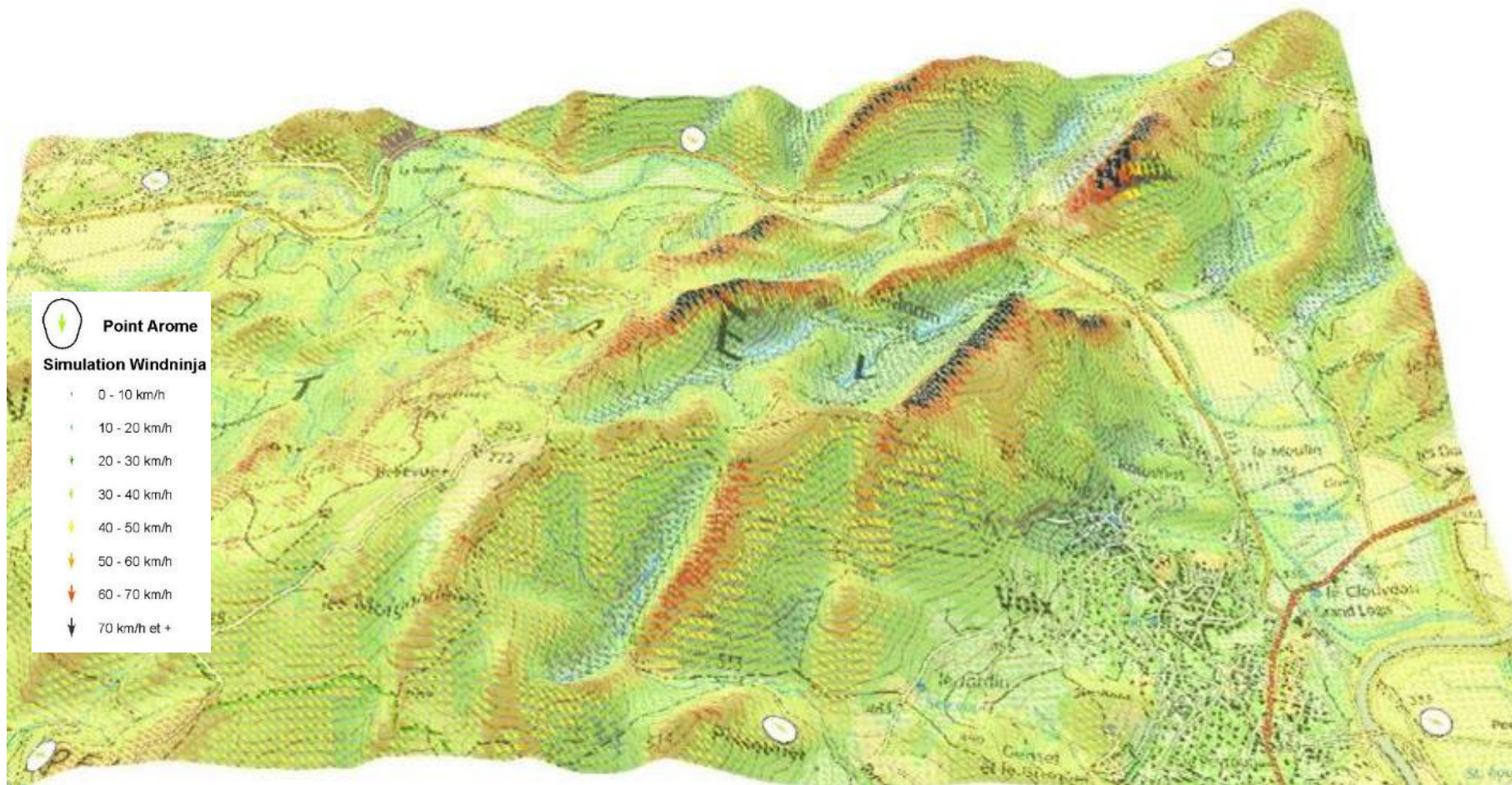
Exemple de carte du combustible (DDT 04)





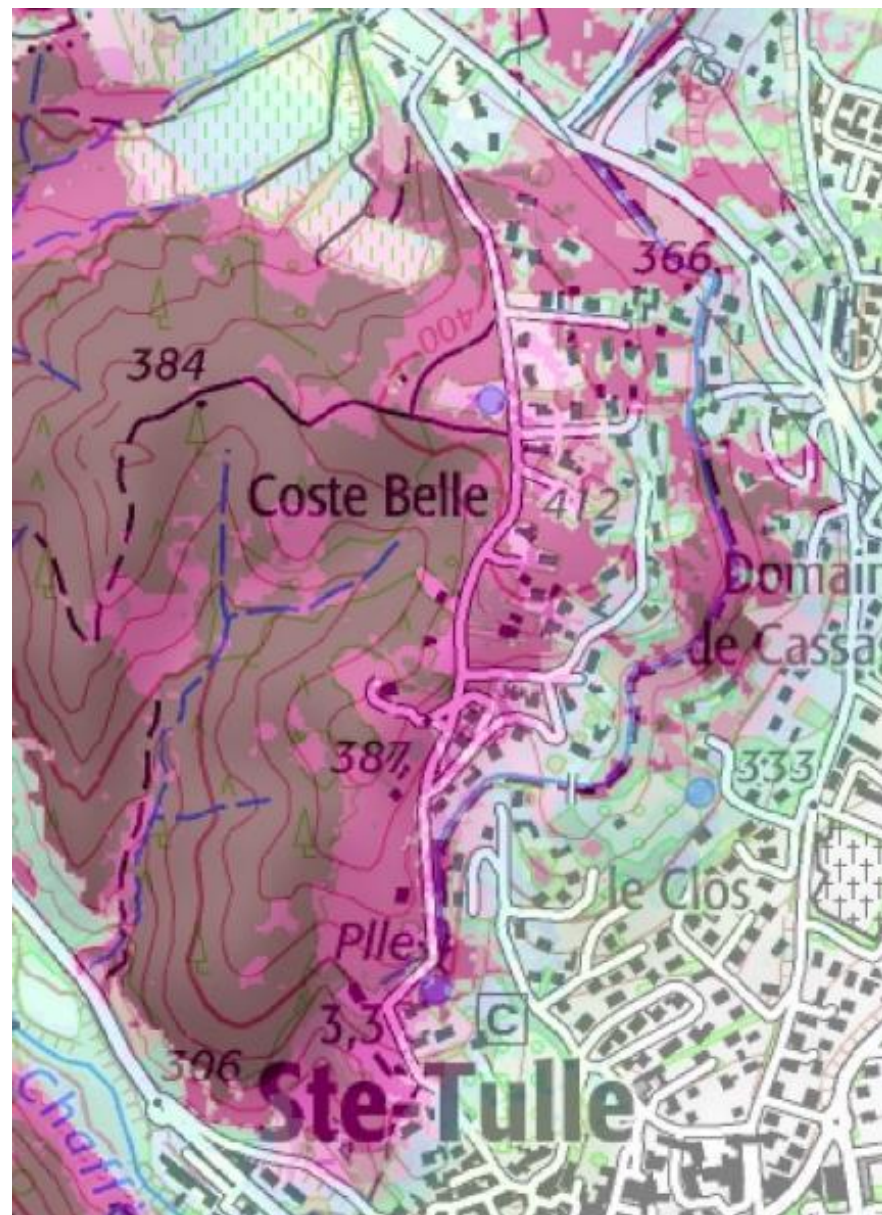
Vérification terrain de l'analyse des images satellites





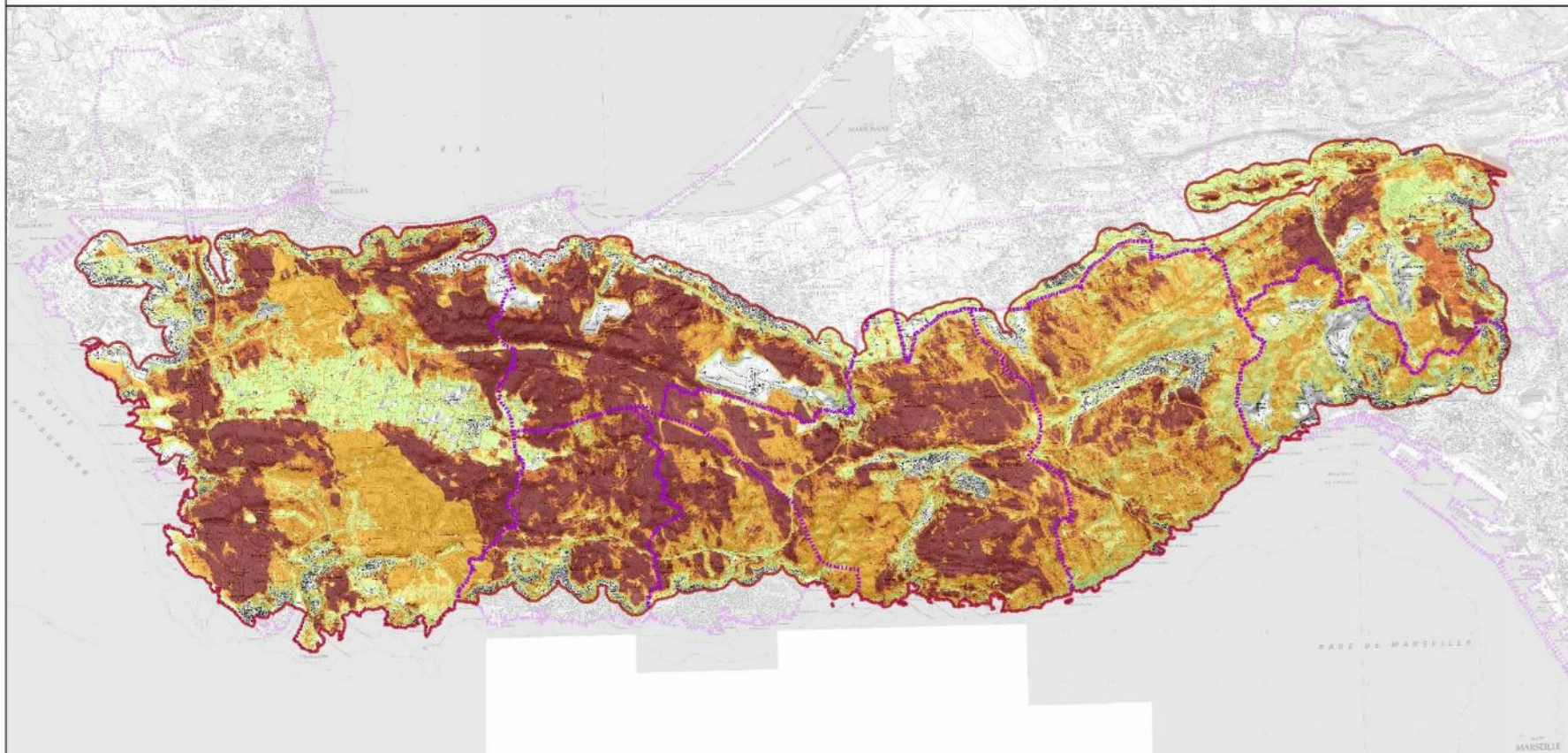
Modélisation du vent local (vitesse et orientation)





Exemple de carte de l'aléa feu de forêt subi –
commune de Ste Tulle (DDT 04)


Carte n° X : Aléa subi



Légende

Zonage

 Périmètre de l'étude

 Limites de communes

Aléa subi

 Très faible à nul

 Faible

 Moyen

 Fort

 Très fort

 Extrême

Editée le : 26/03/2021

Fonds : ©IGN

Echelle : 1:75 000

0 750 1 500 3 000 Mètres



Exemple de carte d'aléa feu de forêt subi –
Massif de la Côte Bleue (DDTM 13)



La stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt



Office National des Forêts

PRINCIPES :

Approche globale : Identifier les interactions entre les problématiques... mais aussi entre les solutions

NB: Toutes ne sont pas du ressort du M.O. DFCI ! (OLD, agriculture, PLU, ...)

Anticipation : - Connaître le phénomène et son territoire d'expression ;

- Intégrer les ≠ phases du développement d'un feu ;

- En déduire les possibilités d'actions, adaptées et réalistes

OBJECTIFS :

1- Empêcher les feux : Information, réglementation, prévision, surveillance, traitement causes

NB : Pas la compétence directe du MO DFCI ; nécessite implication collective / instances partenariales

2- Maîtriser les éclosions au stade initial : attaque rapide ; priorité au feu naissant

=> Aménagement adapté du territoire, visant prioritairement la réduction du risque induit

3- Limiter les développements catastrophe : Adaptation l'action à la puissance du phénomène

=> Privilégier le jalonnement ; identifier les « verrous » ; nécessité de mobilité rapide des moyens

4- Réhabiliter les espaces incendiés

=> S'appuyer sur les retours d'expérience et anticiper l'intégration des outils DFCI dans la reconstitution des milieux ; là encore, nécessité d'implication collective et de fonctionnement en « mode projet »



Réflexion stratégique, à l'échelle du massif des Dentelles



Office National des Forêts

2- Maîtriser les éclosions au stade initial :

Identifier les zones potentielles de départs de feux

Rechercher un accès rapide, adapté aux moyens de lutte

Aménager la zone pour retarder la montée en puissance du feu

3- Limiter le développement catastrophe :

Anticiper sur le comportement du feu : développements possibles du feu ; zones d'accélération (danger) ou ralentissement (opportunités potentielles)

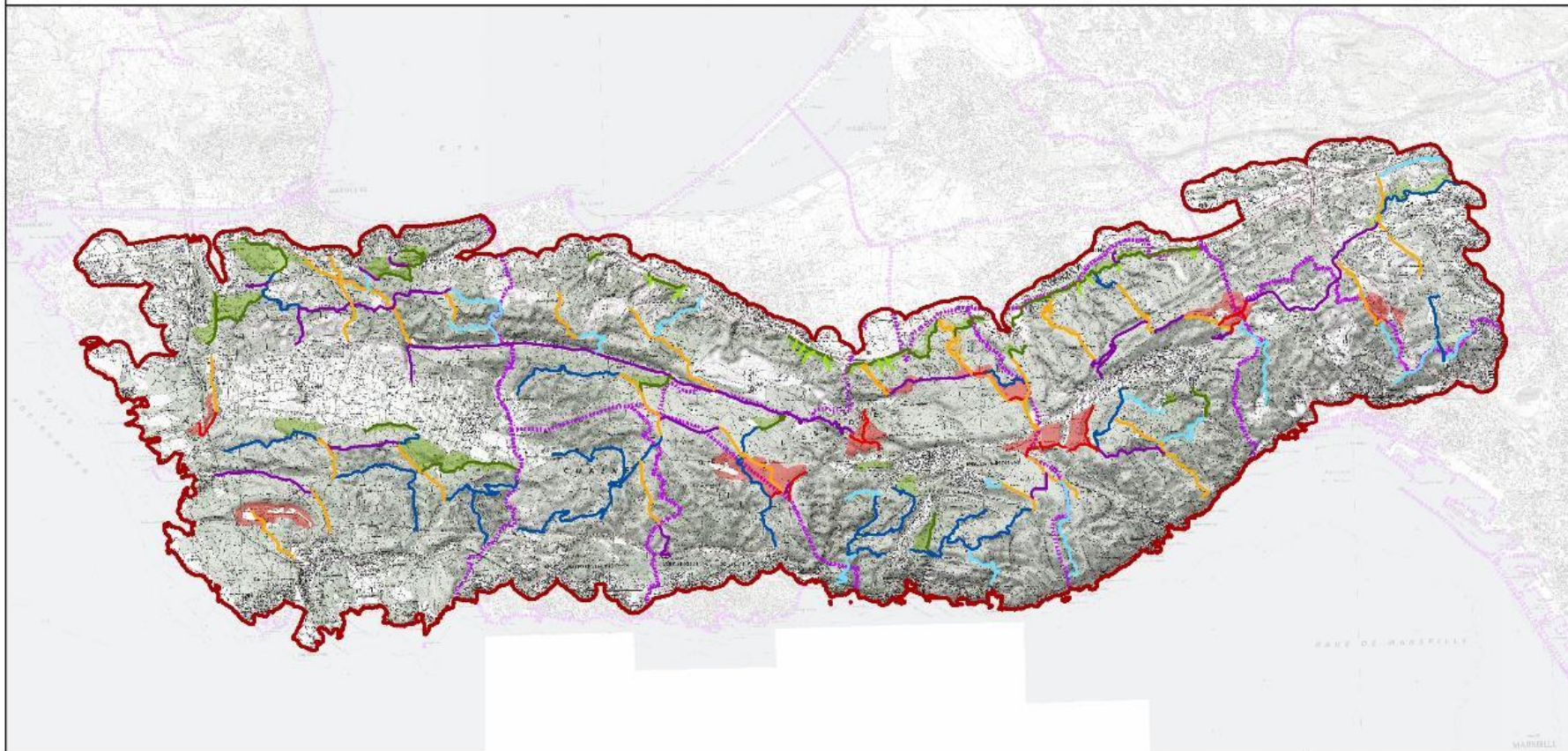
Identifier les zones vulnérables, les enjeux exposés (biens et personnes notamment)

Définir les points clés à l'échelle du territoire : accessibilité pour les engins ET (manœuvrabilité, délai de route, ...) comportement du feu « acceptable » ET

Dimensionner les ouvrages selon les effets attendus (axe de jalonnement, coupures, ...)



Usage opérationnel des ouvrages











Légende

Zonage

-  Périmètre de l'étude
-  Grands compartiments
-  Limites de communes
-  Sous-compartiments

Usage opérationnel des voies

-  Feux naissants - Axe principal
-  Feux naissants - Pénétrante
-  Jalonnement
-  Verrou / Coupure
-  Circulation rapide
-  Risque courant
-  Couverture du territoire
-  Non qualifié

Editée le : 20/06/2022

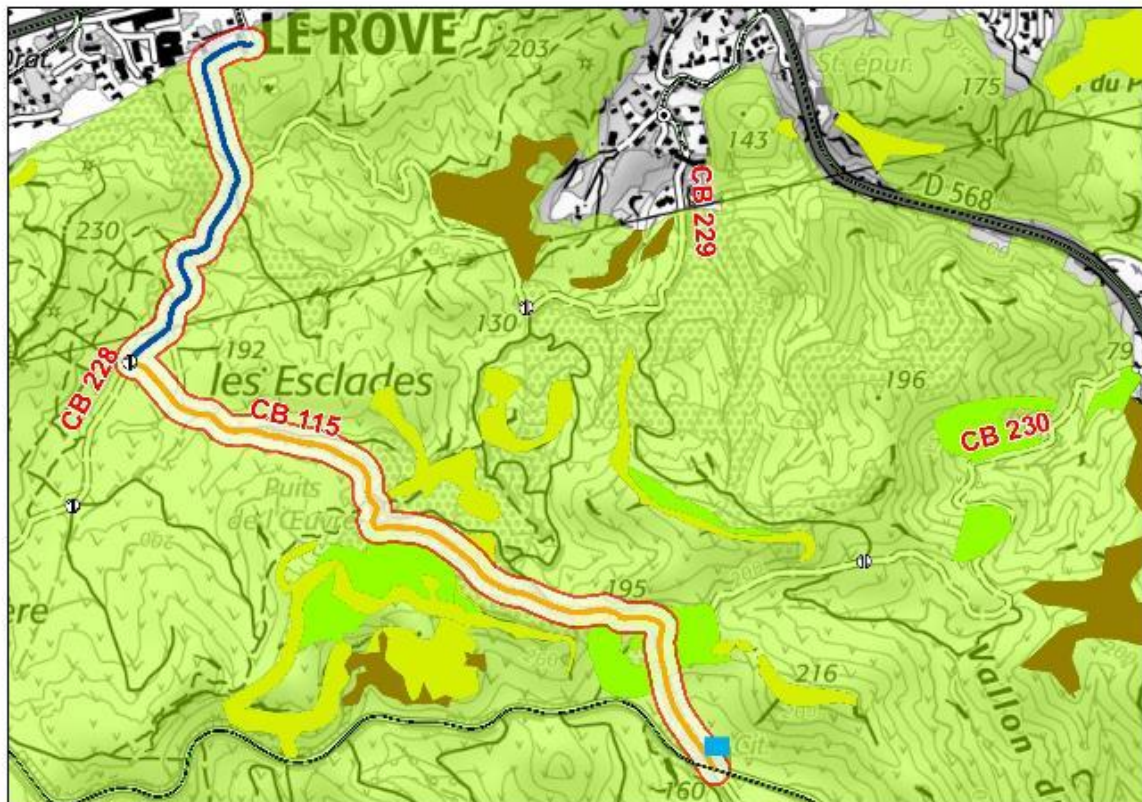
Fonds : ©IGN

Echelle : 1:75 000

0 800 1 600 3 200 Mètres



Nom de la voie : CB 115



Usage opérationnel :

S1 - Risque courant



S2 - Jalonnement



Surface débroussaillée :

11,79 ha

Enjeux environnementaux :

ZSC, ZNIEFF2 ;

Habitats N2000 :

Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero bra-Brachypodietea ;
Pentes calcaires avec végétation chasmophytique

Enjeux Agricole :

/

Enjeux pastoral :

Zone à potentiel pastoral moyen

Enjeux paysager :

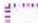
Périmètre d'un site classé

Typologie de traitement : BDS en milieu boisé

Légende

Zonage

 Périmètre de l'étude

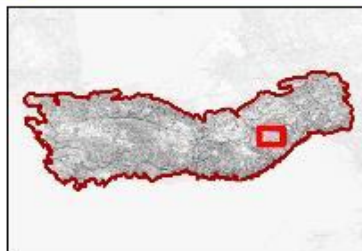
 Limites de communes

Éditée le : 20/06/2022

Fonds : ©IGN

Echelle : 1:7 662

0 80 160 320 Mètres



Action 1 : Mieux connaître le territoire

Action 1.4 : Identifier les parties prenantes et les enjeux

Géolocaliser tous les enjeux liés à la forêt (cartographie des enjeux)

Identifier les acteurs concernés

Identifier les conflits ou risques de conflits

CNPF, ASL les Dentelles



Action 2 : Construire une vision commune

Action 2.1 : Mobiliser les propriétaires forestiers privés

Identifier
Contacter
Rencontrer
Echanger
Faire adhérer

CNPF, ASL les Dentelles



Action 2 : Construire une vision commune

Action 2.2 : Assurer une cohérence public/privé

Adhésion des communes au régime forestier

Cohérence de gestion entre public et privé

ONF, CoFor, CNPF, ASL les Dentelles



Missions dans le cadre du projet CIGeFor Dentelles

Création à venir de 4 nouvelles forêts communales sur le secteur :
Beaumes de Venise / Lafare / La Roque-Alric / St Hippolyte le
Graveyron

Concertation ONF / COFOR / Collectivités

Concertation avec l'ASL pour assurer des cohérences de gestion
entre forêts privées et forêts publiques



Association des communes forestières



Assurer une cohérence public-privé



Action 2.2

Objectif : Assurer une cohérence en gestion des forêts des collectivités et des particuliers

Actions prévues :

- ✓ Accompagner les élus dans la révision ou la mise en œuvre de l'aménagement forestier de leur forêt communale :
 - déterminer et faire valoir ses choix de gestion
 - chercher une cohérence avec la gestion des forêts alentours
- ✓ Créer du lien avec les acteurs de la forêt privée



Action 2 : Construire une vision commune

Action 2.3 : Se concerter

Une cartographie des
acteurs

4 ateliers

Réunions publiques

Suivi continu

Tous les partenaires avec un portage
IMPGT



Phase de concertation (1/4)

Equipe IMPGT



Universitaires

Garants du
bon déroulé
de la phase
de
concertation

Externes au
territoire du
projet

Non
décisionnaires



Phase de concertation (2/4)



20 acteurs

Résultat des diagnostics
Volonté de participation



4 temps de
concertation

Septembre - décembre
2024
4 demi-journées



Diagnostic

Mis à la disposition des
participant(e)s en
amont



Phase de concertation (3/4)

1^{er} temps Présentation & appropriation du diagnostic

- Cheminement pédagogique et informatif,
- Posters (thèmes principaux du diagnostic),
- Appropriation des résultats du diagnostic.

2^e temps *Atelier de concertation 1* Enjeux & défis communs

- Identification des éléments en tension et des points de friction,
- Détermination des défis communs.

3^e temps *Atelier de concertation 2* Objectifs

- Définition des objectifs,
- Classement des objectifs (priorité, faisabilité, coût, temporalité...).

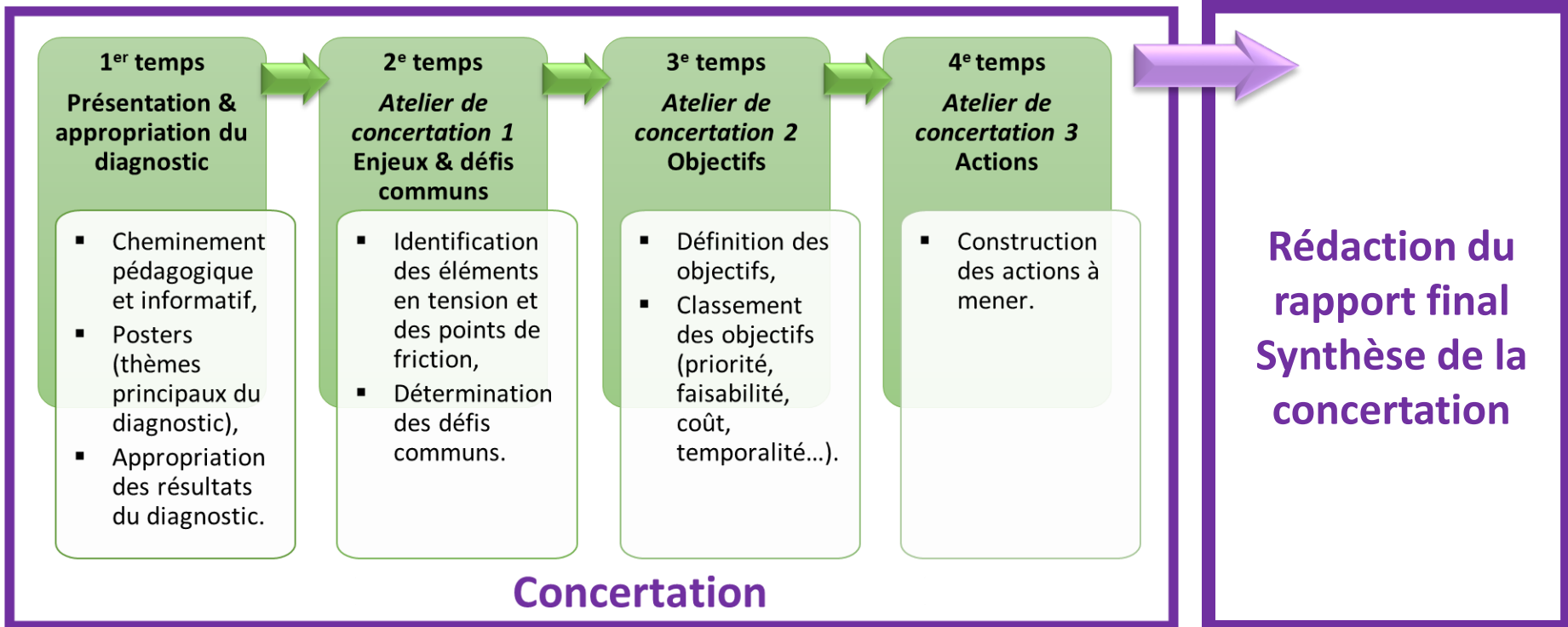
4^e temps *Atelier de concertation 3* Actions

- Construction des actions à mener.

Concertation



Phase de concertation (4/4)



2nd réunion publique
Présentation des
résultats de la
concertation



Action 2 : Construire une vision commune

Action 2.4 : Rédiger un document d'aménagement

Synthétiser tous les résultats techniques fruits des données de terrain et de la concertation

CNPF, PNR du Mont Ventoux, CoVe avec un portage IMPGT



Action 3 : Subvenir au futur

Action 3.1 : Viser le label GIEEF

Déposer la demande d'aide par l'ASL des Dentelles auprès de la DRAAF :

Réalisation d'un plan simple de gestion concerté en vue d'obtenir la labellisation GIEEF

Choisir un gestionnaire forestier professionnel

Réaliser le plan simple de gestion concerté et le déposer auprès du CNPF

Après agrément du plan simple de gestion, préparer la demande de labellisation GIEEF auprès de la DRAAF

CNPF, ASL les Dentelles



Action 3 : Subvenir au futur

Action 3.2 : Développer les financements forestiers

Intéresser en partenariat avec les services économiques de la CoVe des entreprises susceptibles d'investir dans des projets forestiers vertueux dans le cadre de la compensation carbone (Label Bas Carbone ou autres)
Utiliser si possible les fonds déjà existants (Fonds RESPIR de la Région Sud par exemple)

Développer le mécénat en partenariat avec l'ASL des Dentelles et le PNR du Mont-Ventoux

Proposer des projets dans le cadre de la compensation des défrichements

Flécher tous les financements publics possibles en fonction des besoins des projet

CNPF, CoVe, PNR du Mont-Ventoux, ASL le Dentelles



Action 3 : Subvenir au futur

Action 3.3 : Résorber les problèmes fonciers

Elaborer un fichier de ces parcelles laissées à l'abandon

Identifier les propriétaires intéressés par leur rachat
Mettre en relation vendeurs et acheteurs potentiels directement ou
grâce à
la plateforme numérique La Forêt Bouge.

Informations des communes et des propriétaires forestiers sur les
procédures à mettre en œuvre pour résorber les problèmes fonciers
(échanges, vente de gré à gré et procédure accélérée des biens
vacants et sans maître)

Lancement des procédures de résorption

CoFor, CNPF, ASL le Dentelles



Action 3.3 : Résorber les problèmes fonciers

Formation des élus du territoire:

« **Comment accroître et gérer votre patrimoine forestier ?** »

Accompagner les élus dans l'**incorporation de biens sans maîtres** (en lien avec la SAFER)

Accompagner les élus dans leur **démarche d'acquisition**

Améliorer la connaissance du contexte et des enjeux fonciers locaux

Identification des biens présumés sans maîtres

Connaissance du marché foncier

Connaitre les outils d'acquisition et de valorisation du foncier forestier

Incorporation des biens sans maîtres

Acquisition à l'amiable

Engager des démarches d'acquisition

Mise en gestion des espaces forestiers

Application des droits de préemption/préférence

Valoriser le foncier communal

Mise en gestion

Formation prévue le 4 juillet à Vacqueyras

Diffusion d'un guide sur l'action foncière des collectivités



Action 4 : Gérer le projet

COPIL tous les 4 mois

- Suivi administratif et comptable

Etablissement des conventions, suivi
du temps passé ...

CNPF, IMPGT



Action 5 : Communiquer

Pour l'ASL des Dentelles, développer des outils informatiques de partage et de diffusion d'informations via son site internet

Rédaction de supports de communication (articles de journal, brèves pour les réseaux sociaux, ...)

Diffusion de ces supports sur les plateformes des partenaires du projet (site internet, réseaux sociaux) ainsi qu'aux journaux spécialisés (Forêt Méditerranéenne, Forêt de France ou Forêt & Innovation)

Tous les partenaires mais portage CNPF, IMPGT, ASL les Dentelles



Échéances à retenir

Document d'aménagement (vision commune)

Début 2025

Dépôt de la demande GIEFF

Début 2025

Réalisation du plan simple de gestion par un gestionnaire forestier professionnel

Avril 2025

Agrément du plan simple de gestion

Octobre 2025



Réunion de lancement – 23/01/2024

**Merci de votre
attention
Des questions ?**